



---

## Théâtre du Passage

La Commune de Cortaillod est membre du Syndicat intercommunal du Théâtre de Neuchâtel. A ce titre, et pour la saison 2022-2023, ses habitants bénéficient des offres ci-dessous :

### Pass'jeune offert !



Le Conseil communal souhaite promouvoir et soutenir la culture auprès des étudiants et apprentis carcoies en offrant l'abonnement **Pass'jeune** (d'une valeur de 50 fr.) à ceux qui en font la demande en ligne [www.theatredupassage.ch/reservation/offres-et-abonnements/pass-jeune](http://www.theatredupassage.ch/reservation/offres-et-abonnements/pass-jeune) ou qui se rendent directement à la billetterie du Théâtre du Passage. La carte d'apprenti ou d'étudiant devra obligatoirement être présentée lors du retrait du pass à la billetterie.

Ce **Pass'jeune** permet d'assister à tous les spectacles de la saison 2022-2023 au prix de 10 fr. par représentation.

Les autres habitants de la Commune bénéficient également de tarifs préférentiels :

### Pass'littoral

Nominatif et non transmissible, le **Pass'littoral** (anciennement « le Pass ») est vendu 15 fr. et offre une réduction de 10 % sur l'achat de billets individuels pour les spectacles de la saison, uniquement auprès de la billetterie (tél. 032 717 79 07).

### Abonnement de saison – tarif B

#### Spectacles plein tarif

- 5 % de réduction dès 12 spectacles
- 10 % de réduction dès 16 spectacles
- 15 % de réduction dès 20 spectacles

#### Spectacles à tarif réduit (chômeurs et personnes bénéficiant de l'AVS et de l'AI)

- 5 % dès 16 spectacles
- 10 % dès 20 spectacles

---

## Cortaillod cherche des Mamans de jour

Vous habitez Cortaillod et sous souhaitez accueillir des enfants de 0 à 12 ans à votre domicile tout en vous procurant un revenu accessoire.

Pour cela, il faut être disponible au minimum 2 jours par semaine, être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de séjour B ou C et accepter de suivre des formations en lien avec l'accueil des enfants.

Afin de bénéficier d'aide et de conseils, vous avez la possibilité de vous affilier à l'Association cantonale Neuchâteloise de l'accueil familial de jour. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet [www.mamansdejour.ch](http://www.mamansdejour.ch) ou contactez Mme Jocelyne Rubin, rue des Usines 20 à Neuchâtel (tél. 032 717 74 56) ou par e-mail à [afj.littoral@ne.ch](mailto:afj.littoral@ne.ch).

---

## Contrôle des champignons

Mme Zuzana Safarikova, contrôleuse officielle et domiciliée à la rue des Chavannes 45 à Cortaillod est à disposition tous les jours, **sur appel**, 079 798 75 68, pour contrôler votre récolte de champignons.

De plus, vous pouvez également la rencontrer les lundis et vendredis de 9h00 à 11h00 à la Pharmacie Gauchat à Peseux (dans le centre CAP 2000 en face de la Migros).

N'hésitez pas à la contacter si vous avez le moindre doute quant à votre cueillette.

./.



## Mise à disposition de seaux à cendres

Dans le cadre d'une action de prévention de l'ECAP, la Commune met gratuitement à disposition des ménages de Cortaillod 50 seaux à cendres.



Les cendres consécutives à un feu (cheminée, barbecue, brasero, ...) peuvent encore déclencher un incendie dans les jours suivants. C'est la raison pour laquelle, après avoir vidé les cendres dans le seau, il faut attendre 4 à 5 jours pour les évacuer, soit dans un sac officiel soit en les épandant dans le jardin.

A noter que les cendres n'ont pas leur place dans la benne des déchets verts de la déchèterie.

Les seaux sont disponibles, gratuitement, à l'Administration communale.

## Location du Four banal

D'une capacité maximale de 20 personnes, ce lieu chaleureux et convivial, situé à la rue des Courtils 35a, à proximité immédiate de l'école enfantine de la rue de la Cure, est ouvert à tous et se prête particulièrement bien au déroulement de journées ou de soirées entre amis et parents.

Il est également vivement apprécié pour les anniversaires des enfants car il est possible de le louer les mercredis après-midi à un prix réduit

### Tarifs :

Location normale	90 fr.
Location du four à bois pour pizzas	30 fr.
Location le mercredi après-midi	50 fr.

L'administration communale se tient à votre disposition pour tout complément d'information et visite (tél. 032 886 51 00).

## Taille des haies et entretien des parcelles

Nous rappelons aux propriétaires qu'il leur appartient de veiller à la taille des arbres et des haies plantées en bordure de la voie publique de manière à ne pas gêner la circulation, ni à en limiter la visibilité et ceci tout au long de l'année.

Les propriétaires sont également tenus d'entretenir régulièrement leur parcelle dès le début de la végétation afin d'éviter entre autres tout risque d'embrasement en période sèche, de dérochement de talus ou autres aléas pouvant entraîner des dégâts aux parcelles voisines.

En cas de gêne manifeste et après avertissement, les travaux de taille et d'entretien des parcelles privées seront exécutés par une entreprise privée aux frais des propriétaires concernés. Les contrevenants seront dénoncés au Ministère public.

Conseil communal